

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 03 AOUT 2007

Le vendredi 03 août 2007, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 19 juillet 2007, s'est réuni en session ordinaire à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

**PRÉSENTS : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - FALQUE Gilbert - CHOC René - Mme. DEROCLES Jocelyne - MM. POSTIC Daniel - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland M. MARTIN Jean-Paul - Mme. ECHINARD Marie - M. BERRUYER Gilbert - Mme. BESSIERE Annie - MM. SIMIEN Guy.**

**EXCUSÉ : CROISIER Yannick**

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le maire ouvre la séance à 18h 40.

Monsieur el Maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

### **URBANISME**

#### **Déclarations de Travaux**

M. Dumas Olivier - Impasse du Mé - Pose de panneaux solaires en toiture.

M. Vinay Gilbert - Impasse du Collège - Pose de panneaux solaires en toiture.

Mme. Jean Jocelyne - Route de la Feyta - Ravalement de façade et pose d'une fenêtre.

EDF - La Marquise - Construction d'un poste de transformation électrique.

**→Avis favorable du Conseil Municipal sur l'ensemble de ces demandes.**

#### **Permis de Construire**

M. Lambert Guillaume - Impasse du Taraboëuf - construction d'une maison d'habitation

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

M. Lambert Stéphane - Impasse du Taraboëuf - construction d'une maison d'habitation

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

A ce propos et suite à une question de Mme. Bessière, M. René Choc précise que ces deux constructions ne poseront pas de problème quant à la fourniture correcte d'eau par le Syndicat à l'ensemble des habitants de Bourgeonnière.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. le Maire remet aux conseillers copie du rapport établi par Mme. Parade, commissaire enquêteur. Il rappelle que les administrations avaient déjà validé les orientations du PLU, il précise que l'enquête publique s'est bien passée et à ce propos, il cite les observations favorables de Mme Parade concernant le cadre juridique dans lequel l'enquête s'est déroulée et les informations données par la Commune. Il rappelle que cette information ayant été largement suffisante, on peut considérer que toute personne qui ne s'est pas manifestée l'a fait en conscience.

Pour finir, monsieur le Maire rappelle qu'il y aura lieu de réunir une dernière fois les administrations début septembre pour approuver le PLU, après que la commission se sera penchée sur les observations apportées par Mme Parade.

## **ORIENTATIONS A PRENDRE CONCERNANT LA DIGUE DU BARRAGE**

Monsieur le maire rappelle l'historique des démarches entreprises concernant la sécurité de la digue :

1997 : sollicitation de la Commune par la DDA suite à l'observation de zones humides pouvant laisser craindre une fuite de la digue.

2004 : Suite à rappels de la Préfecture, la Commune demande une étude à CEDRAT/DEV. Elle fait une demande de prise en compte pour subventions par une fiche-action auprès du Syndicat Intercommunal des Berges de la Galaure (action non retenue).

2005 : Rendu de l'étude par CEDRAT/DEV avec préconisation de la construction d'un second déversoir et du confortement de l'étanchéité de la digue par la pose d'une géo-membrane. Installation de piézomètres pour contrôle de la zone humide.

2007 : Augmentation de l'humidité enregistrée par les piézomètres. Baisse du lac (1 m à 1,20m) suivie d'un retour à la normale des piézomètres, laissant penser que la zone d'infiltration est située en partie haute de la retenue.

2007 (juillet) : Suite à une demande de la DDA, expertise de la digue par EDF.

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre en compte les éléments suivants :

⇒ Les règles de sécurité ont beaucoup évolué ces dernières années : la digue ayant été prévue à la construction en 1979 pour tenir compte de crues centenales, il est aujourd'hui demandé de tenir compte de crues cinq-millénales.

⇒ Les services de l'Etat demandent aujourd'hui à la Commune de s'engager à améliorer l'état de la digue mais sans aucune possibilité de subvention pour l'immédiat (une possibilité avec le SIBG....)

⇒ Dans l'attente de travaux, il convient maintenant de déterminer les mesures d'urgence et d'alerte à mettre en œuvre en cas de rupture de l'ouvrage ou de crue.

-Monsieur le Maire informe donc le Conseil que la Commission Communale de Sécurité a été réunie en présence du maire, des adjoints et des responsables du centre de secours. Un dispositif de surveillance et d'alerte en trois phases a été mis au point. Il prévoit une surveillance journalière du barrage ainsi qu'en cas de montée des eaux, une phase d'information puis une phase éventuelle d'évacuation des habitants concernés et la fermeture des voies de communication dans la zone susceptible d'inondation. Une seconde réunion aura lieu prochainement pour affiner ce plan et établir un véritable Plan de Sauvegarde Communal. Dans ce but, une étude a été demandée auprès d'un bureau spécialisé afin de modéliser l'onde de submersion et déterminer précisément les zones touchées en cas de rupture de la digue, que cette rupture soit progressive ou rapide.

-Parallèlement à cette démarche, des contacts ont été pris avec les différents partenaires, Préfecture, CEDRAT/DEV, DDA, constructeurs de la digue... afin de déterminer exactement les travaux à réaliser (reprise et agrandissement du déversoir actuel ? construction d'un second déversoir ? mise en place d'une étanchéité ?)

-Pour terminer, Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient intégrer une baisse permanente du niveau du lac (- 1 à 2 m). Hormis les notions de sécurité liées à la digue, ils devraient également intégrer les prescriptions et conclusions de l'étude de requalification du lac en cours.

## **TRAVAUX EN COURS**

-Monsieur René Choc signale au Conseil que les travaux d'aménagement/adaptation du garage sont quasiment finis. Il reste à aménager une bande de verdure afin d'empêcher les véhicules de se garer juste devant la baie vitrée venant d'être réalisée et ainsi de permettre une bonne surveillance des postes de distribution de carburant.

-Monsieur René Choc signale au Conseil que les portes de secours de la salle des fêtes ont été changées et qu'il est maintenant nécessaire d'arranger l'accessibilité de la sortie de secours jouxtant le local de rangement des chaises et des tables.

-Monsieur René Choc fait le point sur la réalisation du parking mairie-bibliothèque : réalisation du mur de soutènement, pose des bordures, enterrage des lignes et pose de tout-venant terminés. Il annonce que le goudronnage sera fait fin août, en même temps que les aménagements extérieurs du nouveau groupe scolaire.

-Monsieur René Choc fait le point sur l'aménagement du carrefour nord. La réalisation est prévue début octobre. L'appel d'offre a été réalisé et trois réponses sont arrivées. L'ouverture des plis se fera prochainement. Il précise qu'un courrier de remerciements vient d'être envoyé à Monsieur Gaillard pour sa bonne collaboration avec la Commune concernant cet aménagement.

- Monsieur René Choc annonce au Conseil que l'appel d'offre concernant la réalisation des travaux d'aménagement de l'Office de Tourisme/ Salle d'Exposition a été lancé et que l'ouverture des plis est prévue le 21 septembre 2007.

-Monsieur Daniel Postic fait le point sur les travaux au groupe scolaire. La réception des travaux du bâtiment est prévue au 30 août. La rentrée dans les nouveaux locaux se fera le 8 novembre, à l'issue des congés de Toussaint qui permettront le déplacement des mobiliers et matériels.

Monsieur Postic justifie et propose au Conseil d'accepter les deux avenants suivants :

- Avenant en plus value sur les travaux de maçonnerie (Ent<sup>se</sup> Arrigoni) concernant le remplacement d'une chape de béton sur les escaliers au profit de carrelages avec marches de sécurité : 1301,25 € TTC

- Avenant en plus value sur les travaux d'électricité (Ent<sup>se</sup> Cumin) pour l'ajout par rapport au marché de sonnettes d'entrées (côté maternelle et côté élémentaire) et d'un boîtier de désactivation d'alarme à la porte de la salle polyvalente susceptible d'être utilisée par des associations : 1530.58 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de valider ces deux propositions d'avenants.

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Illuminations de l'église** : Monsieur le Maire donne toutes explications au Conseil concernant un surcoût de consommation sur l'éclairage extérieur de l'église. Suite à l'installation du système d'illumination extérieur de l'église et à son branchement par commodité et économie sur le compteur du Comité Paroissial, ce dernier a constaté un surcoût de consommation entre les deux dernières factures annuelles : + 1 406 KW, soit une dépense supplémentaire de 197,00 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de délibérer afin d'accorder au Comité Paroissial une subvention annuelle de 200 € , ceci pour venir en compensation de cette charge.

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

- **Abattage d'arbres** : Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'abattre les arbres en bordure de l'emplacement de l'ancien silo afin de procéder à la réalisation de l'aménagement du carrefour nord. Un devis de monsieur Aurélien Junier s'élève à 500 € sans évacuation des branches et les grumettes qui pourraient être réduites en plaquettes sur place pour usage ultérieur en chaufferie. Si cette solution n'était pas possible, Monsieur Junier proposerait un prix de 400 € pour l'évacuation des déchets.

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

Monsieur Bernard Germain se renseignera auprès de la CUMA pour savoir si une personne serait intéressée par la reprise de ces copeaux.

-**Vente de terrain** : Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de la société « Habitat du Pays de Romans » concernant le terrain sis entre l'immeuble et la propriété de M. Mounier-Vehier et acquis par la Commune auprès de Mme Janin afin de créer une réserve foncière permettant la construction d'une supérette et de logements. Cette société propose un rachat au prix coûtant. Monsieur le Maire rappelle que le prix d'achat du Terrain à Mme. Janin avait été de 34 € le m<sup>2</sup> et que les frais de notaire s'étaient élevés à 861,86 €. Monsieur le Maire précise en outre que même si le projet de construction de supérette n'aboutissait pas, la société « Habitat du Pays de Romans » proposerait de construire tout de même des logements sur cet emplacement.

En conséquence, considérant que cette opération serait blanche pour la commune et qu'elle permettrait de toutes façon de construire des logements locatifs supplémentaires, monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer favorablement afin d'accepter cette proposition.

**→Avis favorable du Conseil Municipal (moins 1 voix défavorable.)**

-**Succession Hélène Lambert** : Monsieur le Maire donne au Conseil toutes précisions concernant cette succession. Il rappelle que la Commune avait fait une proposition pour acquérir ces terrains mais qu'une nouvelle héritière s'est fait connaître et souhaite acheter cette propriété, la Commune ne pouvant pas préempter dans ce cas. Il précise que cependant, les héritiers seraient toujours vendeurs pour une partie de la propriété et demandent à la Commune de faire une proposition de prix pour la parcelle AN 112 ( 494 m<sup>2</sup> - classement PLU : zone N).

Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre l'estimation des Domaines et de proposer 0,30 € le m<sup>2</sup> soit un prix de 150 €.

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

- **Vente de terrain** : Monsieur le Maire expose une demande de Noëlle et Dominique Perraud pour l'achat d'une partie de la parcelle AO 243 (talus entre l'avenue de Luzy Pellissac et leur propriété), parcelle dont ils assurent déjà l'entretien. Considérant que cette parcelle ne peut être utile à la Commune et que l'intérêt général est qu'elle soit entretenue, monsieur le Maire propose de vendre ladite parcelle au prix de 10 € pour l'ensemble, les acquéreurs supportant les frais de bornage et les frais de notaire.

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

- **Projet de l'AEP à la Salle du Temple** : Monsieur le Maire annonce au Conseil que l'Association d'Education Populaire étudie actuellement un projet de construction pour 10 logements au sein d'un programme de rénovation de la Salle du Temple. Ce projet sera étudié par la commission d'urbanisme mais monsieur le Maire d'ores et déjà exprime sa satisfaction de voir naître un projet sur ce bâtiment.
- **Contournement routier du village** : Suite à une question de M. Roland Chancrin concernant le planning de réalisation du contournement routier de Roybon, monsieur le Maire expose qu'après toutes les études techniques déjà réalisées, après toute l'information faite, notamment auprès du monde agricole, l'enquête publique est prévue pour 2008 et la réalisation pourrait débuter en 2009.
- **Chaufferie au bois** : Monsieur le Maire annonce au Conseil la réception récente de l'étude concernant la chaufferie au bois réalisée par le Cabinet Indigo (ex Trivalor). Cette étude propose 6 scénarios d'aménagement qui seront étudié prochainement en commission.
- **Travaux de voirie** : Monsieur Gilbert Falque précise que les tapis seront réalisés en septembre. Il signale aussi la réalisation de l'élagage du chemin de liaison entre la route de la Feyta et la route de Marnans.
- **Installation de Gens du Voyage** : Monsieur le Maire expose que suite à la demande d'une famille nomade (Famille Rivière) pour s'installer avec 11 caravanes quelques jours sur la Commune, il a signé un arrêté d'autorisation jusqu'au vendredi 11 août 2007.
- **Correspondant « Sécurité Routière »** : Monsieur Gilbert Falque expose qu'il y a lieu de désigner un élu afin d'être correspondant communal « Sécurité Routière » et collaborer avec les autorités sur cette thématique. Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner M. Roland Chancrin comme titulaire et Mme. Jocelyne Derocles comme suppléante.  
**→Avis favorable du Conseil Municipal**
- **Centre nautique de La Côte Saint André** : Monsieur le Maire et Daniel Postic donnent au Conseil les informations sur la prochaine ouverture du Centre Nautique de La Côte Saint-André et sur les conditions d'accès qui seront proposées aux scolaires. Monsieur le Maire précise que le coût de cet équipement s'élève à 6 millions d'euros et que du fait de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Chambaran, les écoles du canton bénéficieront de tarifs préférentiels pour les séances de natation scolaires. Les élus et les directeurs d'école ont d'ailleurs déjà visité l'équipement qui ouvrira au public à l'automne et aux scolaires en janvier 2008. L'école est à l'heure actuelle en attente d'une proposition de la direction de la piscine.

- **Bilan de la fête « Les Galéjades »** : MM. Serge Second et Daniel Postic rapportent au Conseil le bilan fait à propos des galéjades lors de la dernière réunion du Comité des Fêtes. Malgré une fréquentation qui aurait été espérée plus forte, les organisateurs ont été satisfait du déroulements des animations et ont apprécié les retours positifs des spectateurs et des artistes participants. Ils ont émis quelques hypothèses permettant d'améliorer les choses lors d'une seconde édition. Dans cette perspective, ils souhaiteraient que le Conseil Municipal se positionne sur une date (14 juillet ?) et sur son possible soutien financier.

Après tour de table et discussion, Monsieur le Maire indique que pour lui, les galéjades ont été une expérience positive, qu'elle devrait être poursuivie, que l'association est libre de sa date pour cette fête des « Galéjades » mais qu'il faudrait bien préserver une animation le 14 juillet. Il précise en outre que le soutien financier de la commune est possible dans la mesure où il ne dépasserait pas ce qu'il avait été les années précédentes. Monsieur le Maire propose aux Conseillers de se donner le temps de la réflexion sur ce sujet jusqu'à la prochaine réunion.

- **Achats de matériels spécifiques pour l'école** : Monsieur Daniel Postic propose au Conseil l'achat de matériels spécifiques pour l'école : un ensemble de 40 chasubles-dossards (136,00 €), un lot de 30 ballons éducatifs (139,80 €), un lot de 20 cônes de balisage (69,20 €) et un appareil photo numérique (129,17 €), celui acquis par dotation de la communauté de commune il y a quelques années étant hors d'usage.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de permettre ces achats :

**→ Avis favorable du Conseil Municipal**

- **Arbres pour la cour de récréation du nouveau groupe scolaire** : Monsieur Daniel Postic rappelle au Conseil que la Société Alpes-Etude avait prévu la plantation d'Acer Platanoïde (Erables Planes) dans les cours de récréation du nouveau groupe scolaire. Il expose que ces arbres de hautes tiges ne peuvent être taillés que par des sociétés d'élagage et qu'en conséquence du coût important de ces interventions, les arbres sont taillés très sévèrement ce qui a pour conséquence l'absence d'ombre pendant deux à trois années après les tailles. Monsieur Postic propose au Conseil de s'orienter plutôt vers la plantation d'espèces de basses-tiges, supportant très bien la taille et pouvant être taillés plus fréquemment mais beaucoup moins sévèrement du fait de leur faible élévation. Il propose de se renseigner plus avant vers les espèces suivantes : Acer Campestre (Erable Champêtre) ou Morus Kayagamae (Mûrier Platane), cette dernière espèce étant proposée en sujets stériles, afin d'éviter les salissures dues aux mûres.

**→ Avis favorable du Conseil Municipal**

**Monsieur le Maire clôt la séance à 21h 30.**